



DOSSIER DISCIPLINE N°52
Décision du 20 mars 2018

DOSSIER N°52
3^{ème} Faute Technique

Ont pris part aux délibérations : MME BŒUF
MRS. ERINTCHEK, CHERUBINI, GONTHIER

Objet : Attendus

- **Suspension d'un week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives. La peine ferme s'établira du 21 avril 2018 au 22 avril 2018 inclus au licencié VT932373 du club NEUVILLE BASKET.**